La commission UE de Catalogne, avec l'accord de la direction d'Attac Catalogne, a décidé de **s'abstenir** sur le document "Les dix principes d'Attac pour un traité démocratique".

Tout en prenant en compte le magnifique travail de Christian d'Attac Autriche, accompli en outre en collaboration avec les représentants des Attac qui forment le groupe qui a travaillé sur ce document, et même si nous partageons en grande partie les idées qui s'y trouvent, nous pensons que ce texte souffre de contradictions graves, d'ambiguïtés et de carences qui ne permettent pas de le publier avec toute la vigueur que nécessiterait un document de ce type, surtout après le long silence qu'a exprimé Attac ainsi que les autres mouvements sociaux, depuis les non de 2005.

Nous comprenons que ce texte est le fruit de délicates négociations, mais cela ne doit pas impliquer une renonciation à des idées de grande portée, à propos d'un thème crucial pour nous comme l'est celui d'une autre construction de l'Europe. Nous pensons que malgré la recherche de consensus qui a eu lieu dans les travaux de Attac-Convention et de Attac-Sem, cette déclaration de principes ne représente pas la richesse d'Attac au regard de toutes ses composantes et qu'elle a été produite en fonction des circonstances et dans une posture de réaction a une possible "réactivation" du traité constitutionnel à l'occasion du 50e anniversaire du traité de Rome, date lourde de symboles et à l'occasion de laquelle nous aurions dû proposer une vision audacieuse de l'Europe que nous voulons, peut-être de l' Europe que nous n'avons jamais eue à ce jour, une vision porteuse d'un mouvement radical vers la démocratie.

Nos désaccords avec ce texte se fondent, comme nous l'avons dit pendant nos rencontres, sur quatre points :
- le titre,
- l'ambivalence Traité / Constitution,
- l'imprécision des mécanismes de la démocratie participative,
- l'insuffisance des thèmes écologiques et de développement durable.

1. Le titre

Le titre "Dix ... un traité démocratique" est par lui-même ambivalent et se réfère à un espace très restreint, celui des traités de l'UE. L'UE telle que nous la connaissons aujourd'hui s'est construite par des traités successifs qui ont débouché sur un déficit démocratique structurel énorme au sein de l'Union et dans un appauvrissement des décisions des parlements nationaux, régionaux et municipaux qui sont en relation avec le champ communautaire. Demander un traité démocratique cela revient à le revêtir d'apparences trompeuses. C'est vrai que les traités les plus récents ont des aspects constitutionnels comme par exemple le renforcement du parlement européen ou l'extension de la prise de décisions par des majorités qualifiées, mais cela a été accompagné d'une augmentation du pouvoir du Conseil dans le domaine politique et de celui de la Commission dans le champ économique (par exemple dans celui de sa compétence pour le marché), pour le quel ces organismes non élus font et défont comme bon leur semble.

De notre point de vue Attac devrait se démarquer de la logique des traités. C'est pourquoi il aurait été préférable que le titre soit : "Dix principes d'Attac pour une Europe démocratique".

2. L'ambivalence traité / constitution

Les demandes exposées dans le premier principe (commencer un processus démocratique) ne correspond pas à l'élaboration d'un traité mais à un *vrai processus constituant*. Il suffit de se souvenir du fonctionnement de la convention crée pour le TCE pour laisser voir l'incongruité qui consisterait à demander une assemblée nouvelle et démocratique. Le traités sont ratifiés,

tout au plus, a posteriori et très souvent comme par un forceps destiné à obtenir de la légitimité populaire à tout prix. Si Attac ne se sent pas mûr pour envisager un processus constituant véritable, on ne comprend pas ces propositions à mi-chemin et il vaudrait mieux ne pas les faire. Elles seraient forcément mal interprétées ou méprisées. La demande qui suit, de prévoir un traité qui se fonderait sur une parité des genres est une demande qui n'a aucun sens. Exiger un référendum européen pour un traité ne s'inscrit pas non plus dans une politique européenne. Dans certains pays membres de l'UE, on ne changera pas la législation sur les référendums si on ne modifie pas le cadre général et symbolique de l'Europe. Et la quatrième demande qui concerne le caractère délibératif du processus est en porte à faux par rapport à notre contexte politique actuel. Les gouvernements et les médias ne sont pas tentés par un vrai débat sur l'Europe justement parce que qu'ils craignent que les citoyens veuillent un autre modèle que celui qui a été transmis jusqu'ici aujourd'hui (il semblerait que 60% des citoyens de l'UE soient favorables à une constitution européenne) Nous rappelons la campagne des médias sur le traité en Espagne dont nous avons une preuve fiable (j'ai un article de novembre 2004 d'El Pais avec une déclaration de Zapatero où il dit ne pas "vouloir de débats sur la Constitution européenne".)

Le fait de ne pas sortir du cadre des traités affaiblit les chances d'une refondation démocratique de l'Europe comme le préconisait tout d'abord le plan ABC. Attac ne devrait pas seulement chercher à influencer la construction européenne par des réformes des traités, mais au contraire impulser et apporter une contribution à la construction européenne. Le demander, en tout état de cause, ferme la porte à autre chose.

3. L'imprécision des mécanismes de la démocratie participative

Au principe 4 (développer la participation et la démocratie participative), l'on omet les mécanismes de démocratie participative que devraient constituer l'hygiène démocratique, quotidienne et constante de l'action politique des citoyens à travers les institutions. Ne parler que de référendum et de consultations est irréaliste. Dans une UE de plus de 400 millions d'habitants, avec un espace public qui reste à définir, il est improbable que ces mécanismes fonctionnent avec fluidité. Il n'est que de voir l'initiative populaire (évidemment qualifiée de démocratie participative) qui se trouve dans le TCE dans son article 1-47. Si on lit en entier le titre IV du TCE , on ne peut que sourire de ce que notre demande quant à la participation citoyenne ressemble autant à ce que dit le traité !

4. **L'insuffisance des thèmes écologiques et de développement durable**

Un principe fondamental pour une autre Europe consisterait en un changement radical dans les objectifs écologiques et de développement durable. Cela ne fait pas référence à des politiques (qui sont indispensables, bien évidemment) mais à des valeurs de base : un autre type de développement, de gestion des ressources, et par dessus tout la préservation de la santé des futurs citoyens de l'Europe. Que cela ne soit pas écrit noir sur blanc comme le propose Attac-Catalogne, constitue une formidable carence. Une constitution peut justement fonder un nouvel ordre écologique. Mais dans le ton général du document, les thèmes environnementaux, de la souveraineté alimentaire et de la justice économique sont assez marginaux, de telle sorte que les dernières propositions de la Commission européenne sur les changements climatiques et la maîtrise de l'énergie paraissent plus radicales que notre propre déclaration.

Notre abstention est le fruit de l'impossibilité de prolonger le débat sur le texte, un débat que nous souhaiterions plus riche et plus profond sur les vrais principes du modèle politique que nous souhaiterions et pas seulement « une photocopie en négatif » de ce que les gouvernements cherchent à ressusciter. Notre apport critique a pour but de continuer à travailler sur le texte, de

mettre à profit les occasions de débat politique qui vont apparaître dans un futur proche, en particulier à partir du mois de mai, avec les élections françaises et avec le sommet Européen de Bruxelles.

Commission UE d'Attac-Catalogne, 12 mars 2007